

LUTTER CONTRE LA SÉCHERESSE

UN PLAN D'URGENCE À COURT TERME, UNE PLANIFICATION À LONG TERME



EDITO

PAR GABRIEL AMARD

La France connaît une très grave sécheresse, cumulant les très faibles précipitations, le faible niveau des ressources souterraines et superficielles et la sécheresse des sols. Au 4 août, 93 départements étaient concernés par un arrêté de restriction d'eau. Plus de 100 communes n'ont pas d'eau potable.

Le réchauffement climatique affecte le cycle de l'eau : en France, 62 épisodes de sécheresse ont été recensés entre 1991 et 2015, contre 13 entre 1964 et 1990. Le GIEC souligne que 4 milliards de personnes subissent les conséquences de sécheresses sévères au moins un mois par an. D'ici 2050, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, connaîtront une baisse de leur ressource de 20 à 40% et la France hexagonale d'au moins 20%. Ces épisodes de sécheresses impactent les récoltes, la capacité de refroidissement des centrales nucléaires et l'alimentation en eau potable.

La crise de l'eau, c'est aussi une gestion défaillante qui prive 2 milliards de personnes dans le monde d'un accès à une eau potable gérée en toute sécurité – 490 300 personnes rien qu'en France hexagonale, et des dizaines de milliers dans les Outre-mer.

L'accès à l'eau est un enjeu de conflits majeur. Or les défenseurs du marché sont à l'offensive pour s'emparer de la ressource. Souvent, les habitants subissent la prédation d'acteurs économiques, comme à Volvic ou Vittel. Les plus précaires font les frais de cette guerre de l'eau : certains ne peuvent pas payer la facture, d'autres vivant en bidonville ou en campement ne sont pas raccordés au réseau.

Il faut agir. À court terme, nous devons réduire les sources de gaspillage, être prêts à parer au manque d'eau. À long terme, deux principes doivent guider l'action publique :
1/ consacrer une « règle bleue » qui déclinera pour l'eau le principe de la « règle verte », c'est-à-dire ne pas prendre à la nature davantage qu'elle ne peut reconstituer ;
2/ garantir le droit à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène pour toutes et tous.

Le gouvernement mène une politique contre la ressource en eau

Le gouvernement a été rattrapé par la sécheresse historique que traverse la France. La Première ministre, Élisabeth Borne, a activé la cellule interministérielle de crise (CIC) le 5 août 2022 et appelle chacun à préserver les ressources en eau. Pourtant, la sécheresse estivale a commencé au mois de mai : 34 départements étaient déjà concernés par un arrêté de restriction d'usage de l'eau.



Des prises d'initiatives tardives

Le déficit pluviométrique était de 20 à 30% en Europe occidentale de septembre 2021 à avril 2022. Il a frôlé les 50 % dans l'ancienne région Poitou-Charente, en Vendée, dans l'ouest de la Bretagne et le Sud-Est du pays. Quand les conséquences de la sécheresse ravagent nos forêts, le gouvernement tarde à réagir ce qui souligne sa difficulté croissante de répondre aux événements climatiques extrêmes auxquels nous allons devoir faire face les années à venir : incendies, inondations, grêle extrême ...

Mon communiqué sur les incendies de forêts



Communiqué du lundi 25 juillet.

La France brûle

Nous demandons au gouvernement de mettre en place une mission flash sur les capacités de la France à prévenir les incendies de forêt

L'Europe est noircie par les flammes. Les experts s'accordent à dire que toutes les canicules sont renforcées par le changement climatique et en France le constat est alarmant : 32 000 hectares ont été ravagés par les flammes, une destruction équivalente à trois fois la taille de Paris. Il faut absolument protéger nos forêts, d'autant plus en période estivale ou le risque d'incendie augmente pour les 17 millions d'hectares de forêt française.

Monsieur Darmanin ignore les capacités de défense de la France. La France ne dispose pas de « la plus grande flotte d'Europe » de lutte contre les incendies avec 21 avions et 35 hélicoptères comme il l'a affirmé à l'Assemblée Nationale. L'Espagne dispose par exemple d'une flotte plus importante composée de 30 avions et 31 hélicoptères dans sa lutte contre les incendies.

L'ONU indique que Les incendies incontrôlés vont augmenter de 50% d'ici à 2100. Les incendies en simultané dans le Maine-et-Loire en Bretagne, dans le sud et l'ouest de la France exige d'examiner les capacités de la France à prévenir les incendies de nos forêts.

Il faut prendre la mesure du risque probable de déclenchement d'autres incendies records. Ainsi face à cette saison de grande canicule et de feux exceptionnelle il faut déployer l'ensemble des moyens à notre disposition et entendre les appels renouvelés des syndicalistes qui ont alerté sur l'état de la flotte française. Il faut accroître les moyens pour faciliter les missions de secours des équipes sur le terrain qui luttent pour la préservation de nos forêts et la sécurité des habitants.

Ainsi, nous demandons la mise en place d'une mission flash afin d'examiner les moyens de lutter contre le désastre des incendies de forêt pour garantir la pérennité de nos écosystèmes et la sécurité des habitants.

Des choix politiques dangereux pour la ressource

Depuis la concertation très critiquée portant sur le Varenne agricole de l'eau, le gouvernement travaille à des textes réglementaires pour accélérer la construction de bassines d'irrigation et retenues collinaires, co-financées par les agences de l'eau et parfois les collectivités, notamment dans le Poitou-Charente. Tous les experts de l'eau disent pourtant qu'elles ont des conséquences négatives sur la ressource en eau. Elles empêchent l'écoulement dans les sols - et donc la reconstitution du cycle de l'eau - et captent de l'eau dans les eaux de surface et les eaux souterraines, au mépris de la ressource et des autres usages.

Un gouvernement aux abonnés absents

En juillet, le gouvernement s'est encore fait taper sur les doigts par la Commission européenne sur ce sujet, après avoir auditionné les associations et collectifs opposés au projet de bassines. Par ailleurs, le gouvernement ferme toujours les yeux sur le barrage de Caussade (Lot-et-Garonne), jugé illégal par la justice, géré directement par les grands agriculteurs céréaliers et à leur profit - alors que ces derniers menacent ouvertement les associations opposantes. Enfin, Christophe Béchu est aux abonnés absents depuis juin. La France brûle et le nouveau ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires regarde ailleurs.

Un plan d'urgence immédiat

L'irrigation représente 9% des prélèvements mais 48% de la consommation d'eau. Le refroidissement des centrales nucléaires représente 50% des prélèvements et 22% de la consommation.

Nous devons réduire au maximum les sources de gaspillage, être prêts à parer au manque d'eau. Un plan d'urgence est indispensable, pour :

- Interdire rapidement les bassines de stockage d'eau et suspendre celles en construction et les accompagner dans la durée pour les aider à changer de modèle ;
- Encadrer fortement les captages des sociétés d'eau en bouteille (et des industriels) et interdire le captage pour l'export de bouteilles lors de sécheresses ;
- A court terme, pénaliser la surconsommation d'eau et des usages de luxe (golf, piscine privée), par exemple par une taxe provisoire réaffectée au budget des communes ou des intercommunalités et proposer pour le moyen terme une tarification progressive et différenciée selon les usages ;
- garantir l'accès à l'eau et l'assainissement par la construction de fontaines à eau, de douches et de sanitaires accessibles à tous et le raccordement des bidonvilles et campements ;
- systématiser la distribution de bouteilles d'eau, notamment dans les Outre-mer, par le plan ORSEC ;
- faire cesser les opérateurs de réclamer l'argent aux habitants, alors que ces derniers n'ont jamais consommé les volumes d'eau facturés.

Protéger la ressource, assurer le droit à l'eau

A long terme, nous devons refonder la politique de l'eau et la doter d'un cadre national avec un haut-commissariat dédié et une organisation territoriale adéquate et un principe directeur : la règle bleue. Les enjeux sont majeurs : la reconstitution du cycle de l'eau, l'adaptation aux effets du changement climatique, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous.

Il faut d'abord s'attaquer aux pollueurs et pilleurs de l'eau : abandonner l'ouverture à la concurrence des barrages hydro-électriques, revenir sur la fusion de Veolia et de Suez, imposer des pénalités financières lourdes aux entreprises se rendant coupables d'écocides. La place de l'énergie nucléaire (dont nous voulons sortir de manière ordonnée) est aussi à revoir au vu de son impact sur l'eau.

Il faut ensuite renforcer les agences de l'eau et la police de l'eau c'est-à-dire : appliquer strictement le principe préleveur-pollueur-payeur, augmenter les redevances payées par les acteurs économiques, interdire les ponctions financières sur leur budget et instaurer une redevance pour la biodiversité, interdire les nouveaux forages sur les champs de captage.

Il faut dans le même temps garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement : en organisant le passage en gestion publique, locale et citoyenne des 6 667 contrats encore délégués au privé et en permettant à chacun de subvenir à ses besoins vitaux. Il s'agit - outre les mesures déjà évoquées pour le plan d'urgence - d'assurer la gratuité des mètres cubes indispensables à la vie digne, de supprimer l'abonnement au compteur au domicile principal et de réprimer effectivement des coupures d'eau illégales.

Il faut enfin agir en coordination avec les autres ministères pour interdire les pesticides et les plastiques à usage unique, favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols, soutenir le passage à une agriculture écologique et paysanne et se préparer au changement climatique en planifiant à l'échelle locale et nationale la gestion de la ressource, des eaux pluviales, les aménagements des cours d'eau.

"Trois jours sans eau et nous sommes morts"

Pour mener à bien ces transformations, la Nouvelle union populaire écologique et sociale souhaite la création d'un Haut commissariat à l'eau, qui impulsera et coordonnera la politique de l'eau, dans tous ses aspects.

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement conditionne la capacité des sociétés à se développer. Trois jours sans eau et nous sommes morts. L'eau est égale de l'air et d'un rayon de soleil, disait Danielle Mitterrand. C'est notre bien commun, aux êtres humains et à l'ensemble du vivant. Considérons-la comme telle.



Député de la 6ème circonscription du Rhône, je suis membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire ainsi que de la commission des affaires européennes. Je suis également membre de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

L'eau comme bien commun est la source de mon engagement. Ancien maire et président d'agglomération, j'ai créé une régie publique de l'eau. Auteur de plusieurs livres sur la gestion et le droit à l'eau, je porte ce combat depuis plus de 15 ans.

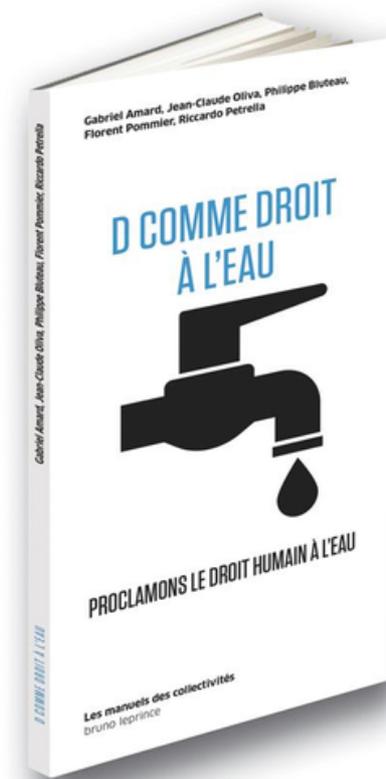
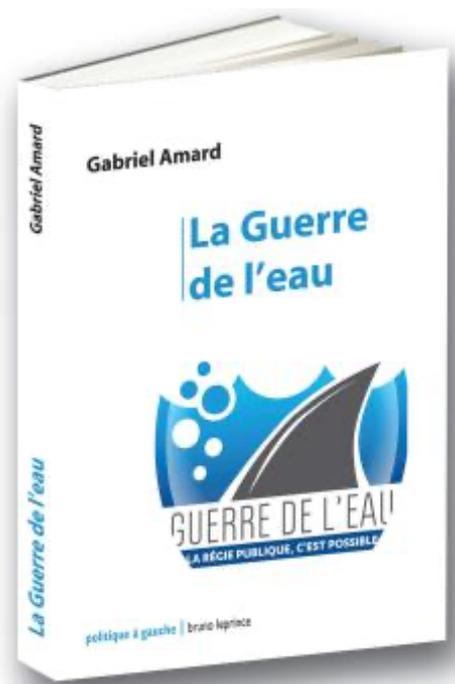
GABRIEL AMARD

L'eau est le grand défi commun de l'humanité. C'est une urgence écologique. Des centaines de milliers de Français, les Ultramarins en première ligne, subissent des coupures d'eau et leur eau est polluée. L'eau n'est pas une marchandise. Nul ne peut donc en être privé par manque de moyens. Garantir le droit à l'eau et à l'assainissement par une gestion publique citoyenne et écologique est donc une priorité. Face aux sécheresses, il est urgent de prendre en compte le cycle de l'eau dans la gestion des forêts et l'aménagement et des villes.

Je suis aussi investi contre les grands projets inutiles et imposés et contre les écocides comme le Lyon-Turin, Cigeo à Bure etc. Je m'engage depuis plusieurs années pour leur abrogation aux côtés des associations et des habitant-es.

La fabrique de la loi est corrompue si les lobbys y décident de tout : dans l'environnement, dans l'agriculture, l'eau etc. Le combat contre les lobbys sera primordial durant mon mandat.

Je privilégie enfin comme méthode l'éducation populaire et la coopération pour transformer la colère des dégoûtés de la politique en paroles légitimes.



CONTACTEZ-NOUS !

Contact presse :

Allan Brunon :

allan.brunon@clb-an.fr / 06 59 18 39 44

Vivien Rebière :

viven.rebiere@Mclb-an.fr : 06 32 60 18 31